



MÉMOIRE
Sur le projet de révision de la carte électorale
Dans la circonscription de Chicoutimi

Stéphane Bédard
Député de Chicoutimi
Whip du deuxième parti de l'opposition
Porte-parole en matière de justice
267, rue Racine Est, bureau 300
Chicoutimi (Québec) G7H 1S5

5 juin 2008

PRÉAMBULE

Ce document présente la position de Stéphane Bédard, député de Chicoutimi, sur la proposition de la nouvelle délimitation de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi par la Commission de la représentation électorale du Québec tel que décrite dans le rapport préliminaire de mars 2008.

La position de Stéphane Bédard, député de Chicoutimi, est la suivante : il faut maintenir la circonscription de Chicoutimi selon les limites actuelles de la carte électorale du Québec. Elle présente un écart presque parfait du nombre d'électeurs par rapport à la moyenne de 45 207 électeurs, c'est-à-dire + 2 % (avec 46 114 électeurs).

De plus, le député fait valoir que le comté Chicoutimi est un bloc homogène et la carte actuelle représente la solution plus conforme aux buts recherchés par la Loi électorale. C'est celui qu'on pourrait qualifier comme étant le plus «naturel» au sens de la loi. Ses délimitations sont les mêmes depuis 1972 et correspondent en tout point aux critères d'appartenance et de communauté naturelle, et ce, tant au niveau sociologique, démographique que géographique.

MÉMOIRE

Sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

PROBLÉMATIQUE

Le projet propose pour la nouvelle délimitation de Chicoutimi, l'ajout de la partie de la circonscription actuelle de Dubuc (4252 électeurs), qui correspond à l'ancienne Ville de Laterrière en 2002. Il propose aussi le retrait d'une partie de la circonscription actuelle du secteur nord de Chicoutimi (12 188 électeurs).

À priori, on constate que la carte électorale au niveau régional ne souffre d'aucune exception et est conforme à la moyenne générale des écarts de population entre circonscriptions. Aucun des comtés de la région ne se retrouve d'ailleurs dans la liste ayant une situation d'exception négative ou critique (p. 22 du rapport préliminaire sur la carte électorale).

Bien que cela n'affecte pas le comté de Chicoutimi, il est étonnant de constater que le rapport recommande l'annexion de Petit Saguenay à la Côte-Nord. Cette proposition va au-delà de la logique territoriale pour toute personne demeurant au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Je ne vous apprendrai rien en affirmant que l'identité régionale est très forte. Nous sommes plus qu'une région au sens géographique du terme, mais bien un groupe homogène de gens partageant les mêmes objectifs collectifs et ayant en commun une histoire qui leur est propre. Il ne fait aucun doute que Petit Saguenay fait partie de cette histoire commune

MÉMOIRE

Sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

comme il participe à la cohésion régionale. Les citoyens de Petit Saguenay seraient perdants, mais toute la région se trouverait amputé d'un membre important. Au surplus, il serait étonnant de voir un jour un préfet de la MRC du Fjord dont la municipalité serait exclue des comtés de la région. J'invite la commission à revoir sa proposition.

Pour ce qui est spécifiquement du comté de Chicoutimi, la proposition ne correspond en rien à la réalité sociale, historique, économique et géographique. La Loi électorale est claire :

«La circonscription représente une communauté naturelle établie en se fondant sur des considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique, telles que la densité de la population, le taux relatif de croissance de la population, l'accessibilité, la superficie et la configuration de la région, les frontières naturelles du milieu ainsi que les territoires des municipalités locales.»

Référence : http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/lois_reglements.asp

Par sa situation actuelle, le comté de Chicoutimi et peut-être celui qui correspond le mieux aux critères de la loi. Sa population, essentiellement urbaine, partage la même réalité sociale, économique et culturelle. Il en va de même des structures de services et ce, de tous les paliers gouvernementaux.

MÉMOIRE

Sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

COMMUNAUTÉ NATURELLE

*« La Loi électorale prévoit un certain nombre de règles permettant d'assurer une représentation effective des électeurs. L'égalité du vote et le respect des communautés **naturelles** constituent les principaux critères édictés par cette loi. »*

Référence : http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/decoupage_elect_quebec.asp

Comme l'égalité du vote n'est pas en cause, nous démontrerons que la proposition actuelle va à l'encontre du principe des communautés naturelles, de l'histoire du territoire, de la situation géopolitique et de la réalité sociale et culturelle.

MÉMOIRE

Sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

Historique du comté

Lors de la réforme de la carte électorale en 1972, la ville de Chicoutimi-Nord fut ajoutée au comté de Chicoutimi pour ainsi créer un comté essentiellement urbain dans la région et regrouper ce qui allait devenir la future ville de Chicoutimi en 1976. Accepter la proposition de la nouvelle limitation du comté de Chicoutimi, c'est revenir en arrière, c'est diviser ce qui avait été réunis.

Territoire

La rivière Saguenay, qui se défile entre deux rives escarpées de crans, d'une nature exceptionnelle et de pentes mémorables qui se rassemblent vers elle. Cette image démontre bien l'importance d'un territoire rassemblé. Comme à Alma, la rivière rassemble, elle ne sépare pas les communautés. Cette barrière naturelle n'existe plus depuis longtemps.

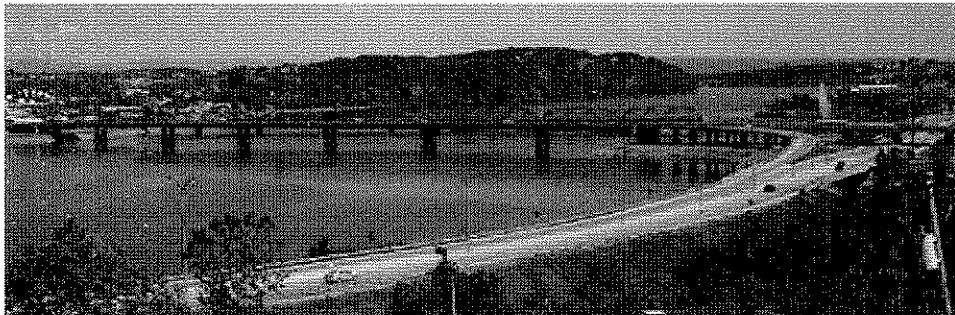
De plus, la ville se divise en trois secteurs principaux se divisant eux-mêmes en quartiers. Chicoutimi-Nord fait parti des trois secteurs principaux actuels de l'arrondissement Chicoutimi à Ville Saguenay.

Deux ponts traversent la rivière à la hauteur de Chicoutimi : le pont Sainte-Anne (piétons et cyclistes) et le pont Dubuc (circulation motorisée). Ils assurent une circulation efficace des personnes et sont nécessaires au développement économique et social entre les deux rives.

MÉMOIRE

Sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

L'image de la prochaine page de la rivière Saguenay à la hauteur de Chicoutimi, secteur sud, montre bien le dynamisme de la circulation entre les deux rives et l'unité évidente du territoire.



Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Chicoutimi_\(arrondissement\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Chicoutimi_(arrondissement))

Urbanité

Le comté de Dubuc est un comté qui regroupe la ruralité et celui de Chicoutimi, incluant Chicoutimi-Nord, est urbain. De plus, depuis la réforme de 1972, le comté de Chicoutimi avait été consacré capitale administrative de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Sans rien enlever au comté rural de Dubuc, le comté de Chicoutimi est beaucoup plus approprié pour le développement de Chicoutimi-Nord de par son caractère urbain. Il y a une communauté d'intérêt évidente entre les citoyens au niveau local lié au caractère urbain du territoire.

Situation géo-politique

La proposition de la nouvelle délimitation fait totalement abstraction de la structure géo-politique des municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean. La MRC du Fjord-du-Saguenay (comté Dubuc) ne comprend pas le secteur nord de Chicoutimi, car il fait

MÉMOIRE

Sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

partie de la Ville de Saguenay qui est elle-même une MRC. Sur un plan local, la communauté d'intérêt des gens de Chicoutimi-Nord avec les villages de la MRC est quasi inexistante, ses besoins sont strictement urbains.

MÉMOIRE

Sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

SOCIAL

Le projet de réforme de la carte électorale du comté de Chicoutimi crée un malaise au sein de la population du comté parce qu'il fait abstraction de leur réalité sociale commune. Une confusion s'installe auprès des citoyens quand on leur parle de séparer Chicoutimi-Nord de Chicoutimi au niveau électoral.

Loisir, culture, santé et éducation

En outre, les événements artistiques, culturels et sportifs importants s'adressent à toute la population de la circonscription et ne se différencient pas selon qu'on habite au sud ou au nord. Les activités municipales, sociales et communautaires s'adressent à tous les citoyens de Chicoutimi, autant ceux du sud que du nord. On a qu'à penser aux activités qui se tiennent sur le port (Fête nationale et spectacles) qui rassemblent les citoyens. Les services d'aide à la personne, les clubs d'Âge d'or et les AFÉAS sont regroupés actuellement au sein de l'ancienne ville de Chicoutimi, d'un même comté. La plupart des organismes ou regroupements communautaires s'adressent à l'ensemble de Chicoutimi, par exemple : l'École de Danse Florence Fourcaudot (à Chicoutimi-Nord), l'Académie de ballet et l'École de Musique s'adressent à l'ensemble des citoyens de Chicoutimi, qu'ils se trouvent au sud ou au nord. La même logique s'applique aux clubs sportifs, les terrains et stades sont utilisés invariablement selon la disponibilité. L'offre de service en santé participe à

MÉMOIRE

Sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

cette logique, à titre d'exemple, l'hôpital de Chicoutimi, dans son rôle local, donne des services à toute la population de Chicoutimi, incluant celle de Chicoutimi-Nord, évidemment.

Les événements culturels qui se tiennent à Chicoutimi ou à Chicoutimi-Nord se tiennent sur l'une ou l'autre des deux rives, exemples : le Carnaval de Chicoutimi (Les Hivernades), le Festival des Rythmes du monde, les tournois sportifs, les spectacles, le Village de la sécurité routière, etc.

Au niveau scolaire, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay comprend, entre autres, les écoles du secteur sud et du secteur nord de la rivière Saguenay. Les étudiants des deux rives des secteurs nord et sud de l'arrondissement et comté de Chicoutimi fréquentent l'une ou l'autre des écoles selon leurs besoins et orientations scolaires. À titre d'exemple, un jeune du secteur nord peut suivre ses cours primaires et secondaires dans le secteur sud et vice versa.

Démographique

La Commission de la représentation électorale du Québec se base sur un contexte sociodémographique vieillissant pour constituer un enjeu majeur. Dans le cas de Chicoutimi-Nord, on ne parle pas de déplacement de population vers un centre urbain, car le secteur nord de Chicoutimi est déjà un centre urbain. De plus, la tendance ne s'applique pas puisque la situation démographique s'est renversée et que le comté de Chicoutimi voit

MÉMOIRE

Sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

son nombre d'électeurs diminuer. Voici quelques chiffres provenant du site du DGEQ le démontrant :

1989 - 43 440 électeurs

1994 - 44 767 électeurs

1998 - 47 102 électeurs

2003 - 46 483 électeurs

2007 - 46 114 électeurs

Pour ce qui est du comté de Dubuc, voici les chiffres :

1989 - 32 517 électeurs

1994 - 34 450 électeurs

1998 - 37 116 électeurs

2003 - 37 301 électeurs

2007 - 37 154 électeurs

À moyen terme, cela permet de conclure que le comté de Chicoutimi tend à diminuer par rapport au comté Dubuc. Tandis que Dubuc améliore sa situation puisque sa progression d'électeurs se maintient et reste conforme par rapport à la loi. Les écarts vont s'amoinrir avec le temps.

MÉMOIRE

Sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

ÉCONOMIE

Affaires

Le comté de Chicoutimi dispose d'une base importante de travailleurs dans les secteurs commerciaux et de services. Les professionnels, les commerçants et les entreprises font partie des mêmes regroupements et associations peu importe où ils demeurent. Par exemple : L'Association des centres-villes de Chicoutimi et la Chambre de commerce du Saguenay qui regroupent aussi les commerçants de Chicoutimi-Nord.

MÉMOIRE

Sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

CONCLUSION

Nous croyons que cette démonstration illustre clairement qu'il serait injustifié d'appliquer la proposition de la carte électorale dans le comté de Chicoutimi. La révision proposée n'est pas à l'image de la population actuelle, elle démontre une méconnaissance des caractéristiques sociales, économiques, géographiques et démographiques de la communauté et du territoire de la région et du comté du Chicoutimi.

Nous recommandons à la Commission de la représentation électorale de maintenir la situation telle qu'elle est actuellement. Nous comprenons que la situation démographique de la Côte-Nord est problématique. Par contre, il est incompréhensible pour nous que cette situation vienne affecter l'équilibre qui existe dans notre région.

Pour terminer, je suis député depuis 10 ans et je connais l'importance de la proximité des services des députés pour sa population. Dans la réalité pratique des choses, les gens de Chicoutimi Nord continueront d'utiliser les services du bureau du député de Chicoutimi sans pouvoir voter pour lui. Cette situation conduirait à une véritable fracture démocratique. Quant aux citoyens de Laterrière, leurs enjeux pourraient s'en trouver marginalisés face à la réalité du secteur de Chicoutimi. Tous seraient perdants si la commission retenait sa proposition.

Refonte de la carte électorale

Chicoutimi-Nord s'en irait dans Dubuc

FRANÇOIS ST-GELAIS
fst-gelais@lequotidien.com

CHICOUTIMI - L'ensemble du territoire de Chicoutimi-Nord transféré du comté de Chicoutimi à celui de Dubuc et la municipalité de Petit-Saguenay expédiée dans la circonscription de René-Lévesque, sur la Côte-Nord. Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), Marcel Blanchet, propose une refonte importante de la carte électorale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le DGEQ a rendu public hier son projet de modifications des comtés du Québec. L'objectif de cette démarche vise à rendre plus représentatives et plus équitables sur le plan démographique les 125 circonscriptions de la province. Le plan prévoit des modifications plus ou moins importantes dans 26 d'entre elles.

Certains comtés seraient ainsi appelés à disparaître alors que d'autres seraient créés ou fortement redessinés.

Dans la région, ces changements auraient des impacts importants au Saguenay et au Bas-Saguenay. Ainsi, tout le territoire du secteur nord de l'arrondissement de Chicoutimi, qui compte environ 12 000 électeurs, se retrouverait dorénavant dans le comté de Dubuc. Cette circonscription regroupe déjà l'arrondissement de La Baie, de même que les municipalités rurales des deux rives du jôrd du Saguenay, de Saint-Ambroise à Sainte-Rose-du-Ford, et de Chicoutimi jusqu'à saint-Félix-d'Otis au sud.

Par contre, la municipalité de Petit-Saguenay passerait à la circonscription de René-Lévesque, sur la Côte-Nord. Elle rejoindrait ainsi les localités de adoussac, de Sagard et de acré-Coeur, entre autres municipalités.

Plus au nord, les villes de Chicougamau et de Chapais seraient transférées du comté Ungava à celui d'Abitibi-Est.

Marina Larouché, conseillère municipale de Saguenay responsable du secteur nord de Chicoutimi, juge illogique la possibilité de transférer ce secteur dans le comté voisin de Dubuc.

«J'espère que ce projet sera abandonné. Il ne m'apparaît pas très pratique de couper l'arrondissement de Chicoutimi en deux», a-t-elle soutenu.

Même son de cloche du côté du député de Chicoutimi, Stéphane Bédard. «Cette proposition ne correspond pas aux réalités du terrain. Chicoutimi et Chicoutimi-Nord forment la même entité, il n'aurait aucun sens de les séparer. Leurs besoins sont similaires. Nous ferons les représentations nécessaires au moment opportun afin que cette erreur ne soit pas commise», a-t-il dit.



Selon la réforme proposée, la municipalité de Petit-Saguenay serait expédiée dans la circonscription de René-Lévesque, sur la Côte-Nord.

(Archives)

OSEZ VOUS COMPARER

0%

NOUS PAYONS VOS 3 PREMIÈRES MENSUALITÉS

ACHAT AU COMPTANT

9 995\$

Modèle EX illustré

SUR AUTOGUÛTE 6,2 L/100 KM

EN VILLE - 7,4 L/100 KM

RONDO 2008

LE VEHICULE UTILITAIRE URBAIN AU CANADA

CAPACITÉ DE 7 SIÈGES

Modèle EX illustré

PODSF 19 995\$

LOUEZ-LE POUR

199\$

DURÉE DE 48 MOIS

0,9% OU 1750\$

TAUX DE LOCATION OU DE REMISE

EN ESPÈCES* 4,7% TAUX RÉEL*

PRIX RÉDUIT À L'ACHAT AU COMPTANT: 18 245\$

SEDONA 2008

CHOIX SÉCURITÉ 2008**

INSURANCE INSTITUTE

PROTECTION SÉRIEUSE

- Côté de résistance à l'impact frontal
- Protection latérale et arrière au cas de collision
- Ceinture de sécurité à réglage

Modèle LX illustré

PODSF 29 745\$

LOUEZ-LE POUR

359\$

DURÉE DE 48 MOIS

0,9% OU 2750\$

TAUX DE LOCATION OU DE REMISE

EN ESPÈCES* 4,7% TAUX RÉEL*

PRIX RÉDUIT À L'ACHAT AU COMPTANT: 26 995\$

5 ans de garantie

Avec nous, vous êtes vraiment couverts

- GARANTIE 5 ANS SOLIDE COMPLÈTE DE 5 ANS/100 000 KM*
- GARANTIE SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR DE 5 ANS/100 000 KM
- ASSURANCE ROUTIÈRE AVANTAGE PLUS DE 5 ANS/100 000 KM
- SAVS DÉDOUTABLE

500\$ de prime

Le Programme **MOBILITÉ**

Pour voir la gamme complète des véhicules Kia, visitez kia.ca

KIA KIA MOTORS

Surprenez la route

MODÈLES DEMANDÉS

Hommes et femmes
De 18 ans et plus

Pour coupe et couleur
Présentez-vous au
Holiday Inn Jonquière

Samedi 15 mars 2008
De 18 h 30 à 20 h

Pour information:
698-0444

Le programme de location est soumis à l'approbation de KIA. Les renseignements fournis dans la présente annonce publicitaire sont purement indicatifs et ne constituent pas une offre de location. Les conditions de location sont indiquées dans le contrat de location. Les renseignements fournis dans la présente annonce publicitaire sont purement indicatifs et ne constituent pas une offre de location. Les conditions de location sont indiquées dans le contrat de location. Les renseignements fournis dans la présente annonce publicitaire sont purement indicatifs et ne constituent pas une offre de location. Les conditions de location sont indiquées dans le contrat de location.